



Conditions générales de vente URCPIE Normandie

Formations pour l'environnement en région Normandie 2022

URCPIE Normandie : Organisme de formation enregistré sous le numéro 28140335014
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

Définitions

- Participant : co-contractant de l'URCPIE Normandie
- Formations proposées sur catalogue et réalisées dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition pour l'URCPIE Normandie.

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente de l'URCPIE.

Publics

Les formations proposées par l'URCPIE s'adressent aux publics suivants :

- Salarié·e·s : **inscription dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ; prise en charge du cout de formation par l'employeur.**
Les formations proposées par l'URCPIE sont alors portées administrativement par le CFPPA de Sées, organisme de formation certifié QUALIOPF, de manière à ce qu'elles puissent être éligibles aux fonds de la formation professionnelle.
Dans ce cas, les conditions de vente des formations de l'URCPIE sont ainsi en partie soumises aux conditions générales de service du CFPPA, visibles sur Internet : http://www.cfppa-sees.com/?page_id=3207.
- Bénévoles, demandeurs·deuses d'emploi, services civiques, stagiaires, salarié·e·s sans prise en charge par l'employeur ... : **inscription individuelle.**

Inscription

Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ; prise en charge du cout de formation par l'employeur

Le participant s'inscrit à une formation via un bulletin de préinscription transmis par l'URCPIE sur simple demande.

Un devis lui est alors adressé par le CFPPA de Sées ; celui-ci est conforme à l'article L.6353-2 du Code du Travail. Il est émis pour une période de validité de 2 mois. Ce document est à compléter et signer par l'employeur.

A réception de ce devis, le CFPPA de Sées adresse alors un contrat et une convention de formation à retourner signée respectivement par le stagiaire et l'employeur pour validation définitive de l'inscription.

La convention de formation professionnelle est établie en deux exemplaires, elle précise a minima l'intitulé, la nature, la durée, les effectifs, les modalités de déroulement, les sanctions, les prix et les modalités de règlement de la formation. L'employeur s'engage à retourner un exemplaire signé accompagné du cachet de l'entreprise.

Coordonnées du CFPPA de Sées : 8, Avenue Tönisvorst – BP 4 – 61500 SEES
Tél. : 02 33 28 71 59 – Fax : 02 33 28 17 31 – E-mail : cfppa.sees@educagri.fr

A titre individuel

Le participant s'inscrit à une formation via un bulletin de préinscription transmis par l'URCPIE sur simple demande.

Un devis lui est alors adressé par l'URCPIE ; ce document est à compléter et signer par le participant.

A réception de ce devis, l'URCPIE adresse alors une convention de formation à retourner signée pour validation définitive de l'inscription.

La convention est à accompagner d'un chèque de règlement des frais pédagogiques (qui ne sera encaissé qu'après la formation), pour validation de l'inscription.

Les inscriptions à titre individuel sont limitées à deux par session de formation.

Prix et règlement des formations

En application des dispositions de l'article 261.4.4a du Code Général des Impôts, l'URCPIE bénéficie d'une exonération de TVA. Tous les prix sont indiqués en euros et sont nets de taxes. Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

Dans le cas d'une inscription dans le cadre du plan de formation ; prise en charge du cout de formation par l'employeur

La facture est adressée à l'issue de la formation par le CFPPA de Sées, elle comporte :

- Des frais pédagogiques : 275 € / jour de formation.

La facture est payable à réception.

Le cas échéant, une facture complémentaire pourra être adressé par l'URCPIE pour règlement des frais de restauration et/ou d'hébergement. La facture est payable à réception.

Prix et règlement des formations dans le cas d'une inscription à titre individuel

La facture est adressée à l'issue de la formation par l'URCPIE, elle comporte :

- Des frais d'hébergement (le cas échéant)
- Des frais de restauration (le cas échéant)
- Des frais pédagogiques : 137,5 € / jour de formation

La facture est payable à réception.

Délai de rétraction

A compter de la réception par l'organisme de formation de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation signé(e) par le bénéficiaire de l'action, celui-ci dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter par courrier avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du candidat.

Conditions d'annulation des formations par le bénéficiaire

Inscription au titre de la formation professionnelles

Toute annulation doit être communiquée par mail à l'URCPIE (coordination@urcpie-normandie.com) par un responsable de la structure bénéficiaire au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Sauf cas de force majeure dûment reconnu qui empêcherait le stagiaire de suivre la formation, en cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation ou d'absence lors du déroulement des journées de formation, la structure bénéficiaire s'engage au versement du montant total de la formation à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Inscription à titre individuel

Toute annulation doit être communiquée par mail à l'URCPIE (coordination@urcpie-normandie.com) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation ou d'absence lors du déroulement des journées de formation, le stagiaire s'engage au versement du montant total de la formation à titre de dédommagement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelles est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Remplacement d'un participant

L'URCPIE Normandie offre au participant la possibilité de se faire remplacer par un autre participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée.

Confirmation du stage

La convocation précisant les horaires et lieux de rendez-vous ainsi que le programme détaillé de la formation, le règlement intérieur et les renseignements pratiques est communiquée au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Elle vaut confirmation de la tenue de la formation.

Annulation du fait de l'URCPIE

L'URCPIE Normandie se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation si le nombre de participants est jugé insuffisant.

En cas d'annulation par l'URCPIE, le candidat est averti 3 jours ouvrés au minimum avant le début de formation par mail ou courrier. Une nouvelle date pourra lui être proposée.

En application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'URCPIE doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

L'annulation du fait de l'URCPIE ne donnera pas lieu au remboursement des sommes engagées par le bénéficiaire pour ses frais de déplacement, hébergement et restauration.

Informatique et libertés

Le Participant est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à l'URCPIE Normandie en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'URCPIE Normandie pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à l'URCPIE Normandie.

Propriétés intellectuelles

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation sont autorisés sous réserve de préciser la source.

Responsabilité

L'URCPIE Normandie pourra être tenue responsable de tout dommage direct subi par le participant et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'URCPIE Normandie contracte une assurance à ce titre.

Communication et droit à l'image

L'URCPIE Normandie, sous réserve d'acceptation par le participant, s'autorise à utiliser les photos prises pendant la formation pour ses supports de communication.

Loi applicable et litiges

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'URCPIE Normandie et ses participants relèvent de la Loi française.

Si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Election de domicile

URCPIE Normandie, 21 rue du Moulin au Roy, 14000 CAEN